



mairie

19 rue Avit Nicolas  
BP 20 318  
38 150 Salaise sur Seine  
tél.: 04 74 29 00 80  
fax: 04 74 86 52 02  
mairie@mairie-salaise-sur-sanne.fr

Le Mardi 2 juin 2020

A l'attention des parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à vous rendre sur votre portail famille afin de vérifier vos coordonnées et mettre à jour le dossier administratif de votre (vos) enfant (s) pour l'année scolaire 2020/2021.

L'inscription annuelle pour la restauration scolaire et la garderie périscolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2020 se font aussi en ligne. [www.espace-citoyens.net/salaise-sur-sanne](http://www.espace-citoyens.net/salaise-sur-sanne)

**Si vous ne disposez pas encore de votre clé d'accès au portail vous pouvez en faire la demande auprès du service des affaires scolaires en mairie au 04.74.29.00.80.**

Ces démarches doivent être faites **avant de pouvoir effectuer les réservations restauration et périscolaire.**

**ATTENTION : Vous devez impérativement nous fournir un justificatif de domicile et vous assurer d'avoir bien transmis votre quotient familial au 28 février 2020.**

**Les familles n'étant pas à jour seront facturées au tarif maximum.**

Quel que soit l'accueil souhaité (occasionnel ou régulier), veuillez mettre à jour votre dossier administratif et procéder aux réservations annuelles (restauration scolaire et garderie périscolaire) depuis votre Portail famille.

Les personnes qui ne peuvent pas utiliser le Portail famille peuvent encore, pour cette année, remplir une fiche et fournir des justificatifs papier.  
Pour cela, prendre contact avec le Service Scolaire au 04 74 29 00 80

L'inscription a pour but de permettre une bonne organisation des services et de sécuriser la prise en charge de vos enfants.

Les enfants ne peuvent manger au restaurant scolaire que s'ils sont à jour de leur dossier d'inscription.

## Tarifs pour l'année scolaire 2020 / 2021

Accueil périscolaire	
Cotisation annuelle Dégressive en fonction du nombre d'enfants	
Tarifification	Montant de la cotisation annuelle
30 € pour 1 enfant	30 € pour 1 enfant
15 € pour le 2e enfant	45 € pour 2 enfants
7,5 € pour le 3e enfant	52,50 € pour 3 enfants
3,5 € pour le 4e enfant	56 € pour 4 enfants
3,5 € par enfant après le 4e	59,50 € pour 5 enfants

Restauration scolaire	
Tarification au quotient familial en justifiant des ressources familiales Sinon, application du tarif maximum.	
Quotient familial	Prix du repas
Jusqu'à 649 € inclus	2.80 €
De 650 € à 900 € inclus	3.00 €
Supérieur à 901 €	3.30 €

### Procédure d'inscription

Si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli à la garderie périscolaire ou à la restauration scolaire, vous devez impérativement procéder aux **Inscriptions annuelles via le Portail Famille**

→ Page d'accueil – Ma famille – Inscriptions annuelles

Aucun enfant ne sera accueilli si son inscription n'est pas à jour.

Que ce soit pour un accueil régulier ou occasionnel, les réservations de repas et/ou de jours de garderie se font depuis le Portail famille.

→ Page d'accueil – Ma famille – Réservations

**En cas de maladie de votre enfant**, transmettre un justificatif d'absence (certificat médical / ordonnance) via le portail famille

→ Page d'accueil – Ma famille – Signaler une absence

Sans justificatif d'absence, les repas seront facturés.

**En cas d'inscription d'urgence de votre enfant**, le signaler par écrit le matin même auprès de son enseignant

### Attention :

L'accueil d'urgence ne remplace pas l'accueil occasionnel. Il doit rester exceptionnel et correspondre à un réel besoin immédiat et imprévu des parents qui ne peuvent pas s'organiser autrement (maladie, accident, panne, indisponibilité des 2 parents ou de l'entourage au dernier moment...). Il ne doit pas servir de mode de garde de dernière minute pour le confort des familles (courses, rendez-vous non urgents...).

En cas d'inscription d'urgence, le prix du repas sera doublé.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

La mairie au 04 74 29 00 80 ou le service enfance au 04 74 86 44 96.